



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# FOIRE AUX QUESTIONS



## Prix Fénéon ARTISTIQUE

[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

## Conditions de participation

***Dans l'appel à candidatures il est indiqué que le prix artistique est décerné à un artiste « de condition modeste ». Y a-t-il un justificatif à fournir en ce sens ?***

Non, il n'y a aucun justificatif à fournir pour attester de ses revenus. Le terme « condition modeste » est indiqué dans les dispositions testamentaires de Fanny Fénéon. Il désigne tout artiste ayant besoin d'une aide financière pour poursuivre son travail.

***Dans l'appel à candidatures il est indiqué que le prix artistique est décerné à un artiste « afin de l'aider à poursuivre sa formation ». Cela signifie-t-il que le candidat doit être engagé dans des études en cours ou doit-il avoir achevé sa formation ?***

Les candidats devront justifier d'une formation artistique dans un établissement d'enseignement supérieur français, en cours ou terminée.

***L'obtention du prix dépend-elle d'un projet de formation à venir ?***

L'obtention du prix ne dépend pas d'un projet à venir. Le fait de poursuivre une pratique artistique suffit à remplir ce critère. Les candidats peuvent néanmoins expliquer en quoi ce prix pourrait être utile dans le cadre d'un projet artistique en cours ou à venir.

***Y a-t-il une limite d'âge pour candidater au prix ?***

Oui, les artistes doivent avoir un âge inférieur ou égal à 35 ans avant la date de clôture de l'appel à candidatures.

***Les candidats étrangers sont-ils éligibles ?***

Oui, les candidats étrangers sont éligibles au prix. Il n'y a aucune condition liée à la nationalité.

***Les candidats ne résidant pas en France sont-ils éligibles ?***

Oui, les candidats ne résidant pas en France sont éligibles. Il n'y a aucune condition liée au lieu de résidence.

***Est-il possible de candidater à deux ?***

Oui, il est possible de candidater à deux. Le montant du prix sera divisé en deux.

***Est-il possible de postuler la même année, à la fois au prix artistique et au prix littéraire ?***

Oui, il est possible de postuler la même année aux deux prix.

## Informations pratiques

***Quelles sont les attentes concernant les œuvres à présenter ?***

Les candidats ont une totale liberté dans le choix des œuvres qu'ils souhaitent présenter dans la mesure d'une sélection comprise entre 5 et 15 œuvres maximum. Il peut s'agir d'un ensemble d'œuvres autour d'une même thématique, ou de différentes œuvres présentant thématique, technique ou medium reflétant l'intégralité du travail de l'artiste.

### **Quelle est la procédure pour transmettre le dossier de candidature numérique ?**

Les candidats doivent créer un compte sur la plateforme d'inscription de la chancellerie des universités de Paris à l'adresse suivante : <https://chancelloriedesuniversitesdeparis.wiin.io/fr> afin d'y déposer un dossier de candidature.

### **Comment ajouter la fiche d'inscription à son dossier de candidature ?**

Pour commencer, il faut télécharger la fiche d'inscription depuis la plateforme numérique à l'adresse : <https://chancelloriedesuniversitesdeparis.wiin.io/fr/applications/prix-artistique-feneon?page-section=contenu-du-dossier-de-candidature>

Vous trouverez le document intitulé « Fiche d'inscription au prix Fénéon artistique » dans la partie « Contenu du dossier de candidature ».

Une fois téléchargé et complété, vous devez l'enregistrer au format PDF. Cette fiche est à destination du jury. Veillez à remplir soigneusement l'ensemble des informations demandées. Ne pas modifier les rubriques et la mise en page.

Enfin, vous pouvez cliquer sur l'onglet « Compléter le dossier » puis déposer la fiche d'inscription à l'étape 2 « Votre candidature » dans l'emplacement « Fiche d'inscription à destination du jury ».

### **Un RIB étranger peut-il être accepté ?**

Oui, à condition que celui-ci soit un document officiel transmis par la banque. Les mentions suivantes doivent impérativement figurer :

- le nom et prénom du candidat
- le nom et l'adresse de la banque
- l'IBAN du candidat

Si le candidat ne possède pas d'IBAN, celui-ci doit transmettre son numéro de compte, ainsi que le code BIC ou SWIFT.

Le document fourni par la banque peut être l'équivalent d'un RIB.

### **Qui compose le jury ?**

Le jury des prix littéraire et artistique Fénéon est composé de personnalités issues du monde de la littérature et des arts (écrivains, critiques, professeurs, artistes plasticiens, galeristes, éditeurs...).

### **Quand les candidats seront-ils informés des résultats ?**

Les candidats seront informés des résultats par mail à la fin du mois de novembre au plus tard.

### **Peut-on avoir des informations concernant le rejet d'une candidature ?**

La chancellerie ne peut pas communiquer les informations sur les délibérations du jury qui sont confidentielles. Leur décision ne remet cependant pas en question la qualité des dossiers transmis.

### **Le prix Fénéon artistique est-il imposable ?**

Nous vous invitons à vous renseigner auprès du centre des impôts.

**Pour toute information complémentaire :**

Service Développement et Mécénat

[prix.chancellerie@ac-paris.fr](mailto:prix.chancellerie@ac-paris.fr)

01 40 46 21 19 / 20